

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 janvier 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers votants : 32

**Etaient Présents :** Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Philippe TARDY, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

## **Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents**

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de :

- procéder à l'ouverture d'un poste de rédacteur territorial, à temps complet, en perspective du recrutement d'un.e acheteur.se public au sein de la Direction des Affaires Juridiques et Citoyennes. Ce recrutement intervient suite au départ de la responsable performance achat. Un appel à candidature a été lancé sur le cadre d'emplois des attachés et des rédacteurs territoriaux. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes susvisés sera fermé lors d'un prochain conseil municipal.
- dans le cadre de la finalisation de la mise en place de la Ludo Médiathèque, de procéder à l'ouverture d'un poste de rédacteur et d'attaché en perspective du recrutement d'un.e directeur.ice de la structure. En fonction du recrutement qui sera réalisé, l'un des deux postes susvisés sera fermé lors d'un prochain conseil municipal.
- de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, en prévision du remplacement d'un.e chargé.e de relations publiques, Emploi, Marché au sein du Cabinet du Maire.

Ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées. À l'issue de cette période, le contrat des agents seront reconduits pour une durée indéterminée. La rémunération sera basée sur la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emplois sur lequel sont ouverts les postes, assortie du régime indemnitaire inhérent à ces derniers.

- Procéder au passage d'un temps non complet 50% à un temps complet du poste de graphiste au sein de la Direction communication, pour répondre à l'augmentation de la charge de travail sur le secteur graphisme ;
- procéder à la fermeture d'un poste d'adjoint administratif, suite à la titularisation d'un agent dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, dans le cadre d'une promotion interne ;
- procéder à la fermeture des postes de la Direction du Cadre de Vie et de la Direction des Sports concernés par la régularisation et la mutualisation de la compétence propreté, espaces verts et mobiliers urbains sur voirie auprès de Bordeaux Métropole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Fermeture			Ouverture			Modification		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Adjoint administratif	1	Temps Complet	Rédacteur territorial	2	Temps Complet	Rédacteur territorial	1	Temps complet
Adjoint technique	38	Temps Complet						
Agent de maîtrise	7	Temps Complet						
Technicien	4	Temps Complet						

Ceci exposé,

**Vu**, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3.II, 3-2, 3-3, et 34

**Vu**, le tableau des emplois et des effectifs ;

**Vu**, l'avis du Comité Technique, notamment celui du 30 juin 2021, du 22 septembre 2021, du 8 décembre 2021, du 12 janvier 2022 ;

**Considérant** que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,**  
**27 voix pour**  
**1 abstention**  
**4 voix contre**

**Valide ces modifications.**

**Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220124-2022-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2022

Publication : 31/01/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.